

■ POLÉMIQUE

Les Témoins de Jéhovah défendent leurs valeurs

le 03.08.2009 | 04h00



Leur assemblée internationale s'est tenue dans dix villes de France pendant quatre jours. L'association, qui revendique 130 000 fidèles dans l'Hexagone, conserve un statut ambigu

▼ PUBLICITE ▼

« La joie de partager les mêmes valeurs, la même pensée. C'est un moment qu'on a attendu toute l'année », souligne Christophe. La maman de cet habitant de l'Isère était Témoin de Jéhovah. Mais comme le veut la doctrine, ce trentenaire a attendu d'avoir 18 ans pour se faire baptiser par immersion totale, comme les premiers chrétiens. Hier, il faisait partie des 26 000 personnes rassemblées à Lyon, l'une des dix villes de France accueillant l'assemblée internationale du mouvement qui s'est tenu de jeudi à hier soir.

Selon les organisateurs, 150 000 personnes, dont de nombreux délégués étrangers, ont participé à ce rendez-vous. Ils ont écouté des discours bibliques et des rapports sur la situation

du mouvement dans le monde. Ils ont lu ou chanté des prières, assisté à des baptêmes...

Baptisée « Veillez ! », la manifestation souligne « les bienfaits que l'on peut retirer à observer les événements mondiaux à la lumière de la Bible », précise le programme distribué sur place. Le tract abondamment distribué en amont est plus inquiétant : il dessine des personnes fuyant l'orage sous le titre « L'effondrement du monde : comment y échapper ? ». Tout un chacun était « chaleureusement invité à venir écouter la réponse à cette question ». Sans annoncer stricto sensu la fin du monde, les Témoins de Jéhovah vilipendent la société actuelle et pensent que « le Royaume de Dieu » mettra bientôt fin « à la domination injuste des hommes ». Ils revendiquent 130 000 fidèles en France.

« Catholique, je me suis posé des questions. J'ai trouvé des réponses auprès des Témoins », explique Jean-Paul, ingénieur à la retraite. Au mot secte, sa femme - elle-même athée - réagit. « On ne dilapide pas l'argent du ménage. Il me semble que c'est l'un des premiers critères à regarder. » « On vit comme tout le monde. Il nous arrive de boire un coup, de prendre des médicaments... », plaisante le mari.

Prédicatrice de longue date, Juliette Magnin s'insurge : « Il est plus difficile de rentrer dans le

mouvement que d'en sortir ». Pour autant, le débat subsiste. Georges Fenech, président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, tient un discours ferme. « La question n'est pas de dire si c'est une secte ou une religion mais de savoir si certaines pratiques constituent des dérives sectaires devant faire l'objet d'une surveillance. A cette question je réponds oui. » Et de citer notamment l'opposition à la transfusion sanguine, l'interdiction de fêter les anniversaires et le refus de la théorie de l'évolution.

Muriel Florin

■ Une classification à géométrie variable

Secte ou religion ? La classification est polémique. Selon le dernier rapport parlementaire sur la question (1995), les Témoins de Jéhovah sont désignés comme secte. Cette liste est pour autant controversée et dans les faits, le traitement réservé au mouvement semble paradoxal : localement, ses groupements sont reconnus comme associations cultuelles quand ils le demandent après une jurisprudence établie par le Conseil d'Etat. A ce titre, les « salles du royaume » servant de lieux de réunion sont exonérées d'impôts fonciers. En revanche, nationalement, l'association n'est pas reconnue comme « cultuelle » principalement en raison de l'interdiction de transfusion sanguine figurant dans sa doctrine. Elle ne bénéficie donc pas l'exonération sur les dons et legs de ses fidèles. Les Témoins de Jéhovah, épinglés par le fisc il y a une quinzaine d'années, doivent donc actuellement 60 millions d'euros au ministère de l'Economie. Retoqués par la Cour de cassation, ils attendent depuis quatre ans une décision de la Cour européenne des droits de l'Homme.